

RESTAURATION MUTUALISEE 2020 - Une indemnité pour chaque jour confiné

Depuis le 1er jour du confinement, le 17 mars 2020, la CFDT (avec FO Com, CGT et SUD) a fait le choix d'aider les salariés pour leurs frais de repas avec une solution simple, cohérente et adaptée au contexte du confinement. Verser si possible une indemnité repas aux salariés pour chaque jour de télétravail pendant le confinement directement sur le bulletin de salaire !

RESTAURATION MUTUALISEE 2020 Une indemnité pour chaque jour confiné

Documents

[RESTAURATION MUTUALISEE 2020 Une indemnité pour chaque jour confiné](#)